

Les SESSAD Autisme TED et TSA en île-de-France



Centre de Ressources Autisme
Île-de-France

Adresses utiles en Île-de-France

● Centre de Ressources Autisme Île-de-France (CRAIF)

6, cour Saint-Éloi
75012 Paris
Tél. : 01 49 28 54 20
www.craif.org

● MDPH 75 de Paris

69, rue de la Victoire
75009 Paris
Tél. : 0 805 800 909
Fax : 01 52 32 37 22
E-mail : contact@mdph.paris.fr
www.handicap.paris.fr

● MDPH 77

16, rue de l'Aluminium
77176 Savigny-le-Temple
Tél. : 0 800 147 777
Tél. : 01 64 19 11 40
E-mail : contact@mdph77.fr
www.mdph77.fr

● MDPH 78

21-23, rue du Refuge
78000 Versailles
Tél. : 01 30 21 07 30
E-mail : contact@mdph.cg78.fr

● MDPH 91

93, rue Henri Rochefort
91000 Évry
Tél. : 01 69 91 78 00
E-mail : mdph@cg91

● MDPH 92

2, rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
E-mail : mdph@mdph92.fr

● MDPH 93

Immeuble l'Européen - Bât A 5^e étage
1-3, promenade Jean Rostand
93000 Bobigny
Tél. : 01 48 95 00 00
E-mail : info@place-handicap.fr

● MDPH 94

Immeuble Solidarités
7/9, voie Félix Éboué
94046 Créteil Cedex
Tél. : 01 43 99 79 00
E-mail : mdph94@cg94.fr
www.cg94.fr/node/8622

● MDPH 95

Hôtel du département - bâtiment H
2, avenue du Parc - 95000 Cergy
Tél. : 01 34 25 16 50
E-mail : maisonduhandicap@valdoise.fr

● ARS Île-de-France

Agence régionale de santé Île-de-France
Millénaire 2
35, rue de la gare
75935 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 02 00 00

Document rédigé par :



• **Sandra SCHWARZ**
Directrice du SESSAD AFG AUTISME
Service Autisme Solidarité à Paris



• **Catherine TREESE-DAQUIN**
Auteur de deux livres
Les SESSAD Autisme, AFD
Autisme et culture, balades
au Musée du Louvre, AFD

Les SESSAD autisme TED et TSA en Île-de-France



Alors que la Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement est engagée, et après l'ouverture des Unités d'enseignement en maternelle demandée dans le 3^e plan, voici un livret actualisé sur les SESSAD accueillant des enfants et adolescents autistes en Île-de-France. Gageons qu'il donnera un éclairage, à défaut, une photographie de la situation d'accompagnement des personnes autistes en milieu ordinaire.

Nous vous en souhaitons bonne lecture... 

Catherine TREESE DAQUIN et Sandra SCHWARZ
Février 2018



« L'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans son cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005

Un SESSAD Autisme c'est...

Un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile qui reçoit des personnes autistes âgées de 0 à 20 ans. Il intervient dans et hors les murs, au cœur de la vie de l'enfant et de l'adolescent, en collaboration avec sa famille et propose des actions éducatives, rééducatives et de soins. Un SESSAD peut être indépendant ou rattaché à un IME.

Il est :

- **Ambulatoire** : les professionnels se déplacent sur les lieux de vie de l'enfant et de l'adolescent. Les actions des professionnels se déroulent « au domicile », c'est-à-dire : domicile familial, écoles, centres de loisirs, centres sportifs, entreprises, dans l'environnement... Quelques interventions peuvent être proposées dans les locaux du SESSAD.
- **Pluridisciplinaire** : des professionnels éducatifs, paramédicaux, sociaux, psychologiques, administratifs y travaillent selon chaque service.
- **Accompagnant** : l'objectif d'un SESSAD est de soutenir le milieu ordinaire et les lieux d'accueil de l'enfant et de l'adolescent autiste pour faciliter au mieux son adaptation, tout en respectant sa spécificité. Les modalités et le nombre d'interventions auprès de l'enfant et de l'adolescent sont individualisés.
- **Spécifique à la personne autiste** : l'autisme est un handicap grave. Les critères de diagnostic de l'autisme sont définis par les classifications reconnues au niveau international (CIM 10 et DSM V). Ces critères décrivent ce qu'on nomme « **la triade autistique** » ou la « **dyade** ».

La triade

- Perturbations dans l'interaction sociale,
- perturbations de la communication,
- problèmes de comportement avec des intérêts restreints, des conduites répétitives, stéréotypées et ritualisées.

La dyade

- Altération de la communication et des interactions sociales (regroupés dans une seule catégorie),
- activités répétitives et intérêts restreints.

On peut rajouter à ces critères une sensorialité singulière ayant des répercussions importantes sur le quotidien de la personne.

Des déficiences, plus ou moins sévères, peuvent être aussi associées à l'autisme.



Un SESSAD ce n'est pas...

- Un Institut Médico-Éducatif (IME)
- Un système de garde à domicile
- Un service à la personne
- Un service d'accompagnement à temps plein
- Un service qui dépend de l'Éducation Nationale, même s'il peut accompagner la scolarisation
- Un cabinet libéral

● Administration et financement

Un SESSAD, en Île-de-France, est financé par la CRAMIF dont il reçoit une dotation budgétaire globale. Il est géré par une association, généralement une association de parents, agréée et contrôlée par l'ARS de la région dont il dépend, ici l'Île-de-France. Il offre donc un service gratuit pour les familles.

Le financement d'un SESSAD est basé sur le principe de 3 à 5 actes hebdomadaires : 1 acte correspondant à 1 intervention directe menée auprès d'un enfant. Concrètement, il arrive fréquemment qu'un enfant bénéficie d'un nombre supérieur d'interventions.

D'autres types d'interventions indirectes, sans la présence de l'enfant, ont également lieu.

Les SESSAD doivent être en conformité avec la loi 2002-2 (livret d'accueil, contrat de séjour, projet de service,...). La majorité d'entre eux sont régis par la Convention collective de travail 66.

● Le fonctionnement

La famille fait la demande d'un suivi en SESSAD auprès de la MDPH du lieu d'habitation de l'enfant et de l'adolescent. La CDAPH prend la décision d'orientation. Le directeur du SESSAD confirme l'admission de l'enfant.

Les critères d'admission d'un SESSAD sont :

- L'accord d'orientation en SESSAD de la CDAPH, commission de la MDPH du département du domicile de l'enfant.
- Le diagnostic, de TED ou de TSA.
- Le critère d'âge : 3-8 ans, 3-16 ans, 0-20 ans suivant l'agrément du SESSAD.
- Le critère géographique : domiciliation dans le département du SESSAD. Certaines dérogations sont possibles mais le principe ambulatoire oblige à une certaine proximité géographique.
- L'aptitude à vivre en un milieu ordinaire, moins structuré qu'un établissement spécialisé.

Les procédures d'admission d'un SESSAD sont :

- La réception de la demande (dossier de l'enfant adressé par la famille, notification de la CDAPH)
- La rencontre avec l'équipe de direction
- L'observation de l'enfant
- La prononciation de l'admission
- L'élaboration d'un projet en partenariat avec la famille

● Les interventions

Un SESSAD est ouvert en semaine (certains ouvrent quelques samedis) et fermé une partie des vacances scolaires. L'amplitude horaire moyenne se situe entre 8h30 et 17h30.

Lieux d'intervention

Les professionnels d'un SESSAD interviennent en principe sur un secteur géographique déterminé.

Types d'intervention

La majorité des SESSAD Autisme de la région parisienne s'appuie sur une approche éducative structurée type TEACCH, ABA.

Certains peuvent compléter avec d'autres types d'approches (systémique, psychanalytique...).

Des interventions directes sont mises en œuvre en fonction d'un projet personnalisé d'intervention :

• Interventions individuelles :

- **Éducatives** : remédiations cognitives, développement de l'autonomie personnelle et sociale (apprendre à s'habiller, à se déplacer dans les transports en commun...), accompagnement lors d'une activité scolaire, lors d'un stage professionnel, activités sportives... ;
- **Rééducatives** : orthophonie, psychomotricité... ;
- **Psychologiques** : évaluations, entretiens avec un psychologue ;

• **Interventions collectives** : groupe d'habiletés sociales, groupe de communication, divers ateliers (artistiques, cuisine...), mini séjours, activités extérieures (restaurant, musée...).

Pendant les vacances scolaires, les accompagnements sont un peu différents. Certaines activités exceptionnelles peuvent requérir une petite contribution financière des parents.

Des interventions indirectes : elles sont indispensables. Il s'agit de rencontres avec les parents, avec les partenaires, de l'organisation des interventions (préparation de matériel spécifique...), du suivi social de la famille....

Principes des interventions

- Les interventions des professionnels sont individualisées, ponctuelles, régulières et évolutives.
- Elles nécessitent une bonne coordination et implication effective de tous les partenaires (école, professionnels de santé...) et de la famille.
- Quand il y a accompagnement à domicile, la présence d'un parent est souhaitée pour une meilleure cohérence d'apprentissage.

● Les professionnels



Éducatifs : éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, éducateurs sportifs... Ils participent et mettent en œuvre le projet individualisé de l'enfant ou de l'adolescent. Ils l'accompagnent dans ses différents lieux de vie, par le biais de diverses activités individuelles ou collectives. Ils sont en

lien avec les autres partenaires. Dans la majorité des SESSAD, chaque éducateur est référent de plusieurs enfants/adolescents.

Rééducatifs : orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes... Chacun, suivant sa fonction met en place des actions adaptées (moyens de communication augmentatifs, exercices sensorio-moteurs, exercices corporels...). Chaque professionnel rééducatif peut travailler en individuel ou en petits groupes.

Médicaux : médecin généraliste et/ou pédopsychiatre. Il reçoit et conseille les familles. Il n'est généralement pas prescripteur (sauf pour des demandes de transport) mais reste en lien avec les médecins des enfants ainsi qu'avec la MDPH.

Social : assistant social. Il soutient les familles dans ses différentes démarches administratives de l'admission à l'orientation.

Psychologique : le psychologue suit le projet individualisé avec l'éducateur référent. Il coordonne les actions. Il est garant des objectifs fixés, assure la cohérence entre les professionnels, entre les partenaires. Il fait des évaluations, conseille, informe et supervise. Le psychologue peut co-animer un groupe.

Direction : la Direction d'un SESSAD est responsable de la conduite du service, de l'animation, de la coordination et de la mise en œuvre des actions éducatives, thérapeutiques et sociales. Elle est garante de la qualité de l'accompagnement.

Administratifs : secrétaire, comptable. Le secrétaire assure l'accueil dans le service. Il traite et organise l'ensemble des informations administratives, institutionnelles. Le comptable assure le suivi comptable, financier du service.



Les professionnels éducatifs et rééducatifs ont besoin de temps de préparation, entre 4 et 7h par semaine suivant le projet de l'enfant. Leurs interventions nécessitent un matériel individualisé, adapté et évolutif. Des temps de réunions d'équipe, de rédaction (projets, évaluations..) doivent être également pris en considération.

● Les personnes autistes et leurs familles



Les parents sont impliqués dans l'accompagnement de leur enfant et dans la mise en place du projet auquel ils participent. Ils laissent le soin aux professionnels de mener l'accompagnement éducatif et rééducatif. Les apprentissages enseignés par le SESSAD à l'enfant sont repris par les parents au quotidien (ex : apprendre à être autonome aux toilettes).

Les parents s'appuient sur l'équipe du SESSAD pour coordonner l'accompagnement.

● Groupe

Certains SESSAD mettent en place des groupes d'habiletés sociales, des groupes familles (parents et fratrie). Ces groupes sont créés en fonction des possibilités de chaque SESSAD et des besoins des personnes autistes.

● Conventions existantes avec la famille

Le SESSAD remet un livret d'accueil à la famille. Celui-ci contractualise ses interventions : conventions d'intervention, contrat de séjour ou DIPC. Des conventions complémentaires peuvent être proposées : interventions au domicile, activités/actions éducatives, rééducatives, autorisations

pour les déplacements, droit à l'image, sorties...

L'association gestionnaire du SESSAD, le CVS, les enquêtes de satisfaction sont des espaces d'écoute et d'expression des familles en cas de difficultés, de questionnements autour de l'accompagnement de l'enfant/adolescent.

● Projets d'accompagnement, PEI, PIA, PPI, projet individualisé

Chaque enfant/adolescent a un projet que les parents reçoivent et qui est réactualisé chaque année. Il est soumis à la famille qui peut faire des suggestions. Ce projet énonce et contractualise les interventions et les objectifs de travail. Généralement, celui-ci est rédigé par chaque professionnel dans son domaine de compétence et supervisé par le psychologue référent. Ce projet peut être complété par des bilans (psychologique, orthophonique, éducatif...). Le projet décline pour chaque personne autiste des objectifs à court/moyen/long termes : communication (expressive, réceptive), structuration du temps et de l'espace, autonomie personnelle, aptitudes aux apprentissages fondamentaux, aptitudes sociales, aptitudes domestiques, aptitudes aux loisirs, aptitudes professionnelles... Des outils de communication augmentatifs peuvent être proposés de types PECS, MAKATON...

Le projet individualisé est construit à partir des indications des parents, des partenaires, des observations et bilans/évaluations des professionnels du SESSAD.

● Le réseau partenarial

Les partenaires sont tous les professionnels extérieurs au SESSAD intervenant auprès de l'enfant/adolescent.

Le réseau partenarial comprend les CMP, les entreprises (stages professionnels pour les adolescents), le réseau hospitalier, les centres de diagnostic, la MDPH, l'accueil petite enfance, les cabinets libéraux ainsi que le réseau Éducation nationale et les centres de loisirs.

Le réseau partenarial d'un SESSAD est très dense et varié suivant le profil des enfants et des adolescents accompagnés (scolarisés ou non), la zone géographique couverte (environnement urbain ou non)... Un enfant/adolescent peut avoir plusieurs intervenants que le SESSAD s'attache à rencontrer pour garantir la cohérence de l'accompagnement.

Complémentarité :

Il peut être souhaitable de mettre en œuvre des accompagnements ou des soins complémentaires : hôpital de jour, CMP, profession libérale, au choix de la famille qui en informe alors le SESSAD.

Coordination :

L'équipe du SESSAD peut coordonner l'action entre les partenaires.

La famille adhère au principe de coordination et est informée des actions de coordination, des rencontres et des prises de contacts avec les partenaires.

À l'école :

Les professionnels d'un SESSAD participent aux réunions PPS, ESS et aux rencontres avec l'AES. L'école est partenaire et reste responsable de la scolarisation de l'enfant, ou de sa déscolarisation ; elle est garante de la partie pédagogique. Le SESSAD soutient et accompagne la scolarisation.



Dans certains SESSAD,
un éducateur peut être rattaché
à une classe spécialisée.

Par ailleurs, depuis le 3^e plan Autisme (2013-2017) chaque département a du ouvrir son Unité d'Enseignement en Maternelle (UEM). Ces UEM, associant enseignants et professionnels médico-sociaux permettent une complémentarité des interventions scolaires et médico-sociales ou sanitaires dans une unité de lieu. L'objectif est de mobiliser les capacités d'inclusion et d'apprentissages au plus tôt par des approches éducatives, thérapeutiques et d'enseignement adaptés.

Ces classes sont implantées dans les écoles maternelles et sont confiées à des établissements ou services de type SESSAD du secteur médico-éducatif.

À Paris, une UE ADOS est implantée au sein d'un lycée public et accueille 8 adolescents autistes.

● L'orientation Le SESSAD, et après...

Un SESSAD a pour mission d'accompagner la famille dans la recherche d'une orientation adaptée à l'enfant ou à l'adolescent dès lors qu'il s'agit d'une orientation vers un établissement médico-social ou sanitaire. L'orientation scolaire est du ressort de l'Éducation Nationale et de la MDPH/CDAPH et elle est discutée lors du PPS. Un SESSAD peut soutenir, aider à définir un projet scolaire.

Généralement un SESSAD accompagne l'enfant jusqu'à 16 ou 20 ans selon l'agrément et le parcours personnel. Une orientation peut être préparée et envisagée à tout moment de l'accompagnement, à tout âge, en fonction des évolutions et des besoins de l'enfant/adolescent. La MDPH et la famille sont décisionnaires. Les établissements d'accueil pour les enfants sont : IME, IMPro (internat et externat), hôpital de jour... Pour les adultes : FAM, ESAT, SAVS, SAMSAH...

Il est primordial de tenir compte du projet d'accueil de l'établissement vers lequel est orienté l'enfant. Il s'agira de préférence d'un établissement spécialisé dans l'accueil des personnes autistes à même d'assurer un accompagnement en continuité avec celui du SESSAD.

● Évolution des SESSAD

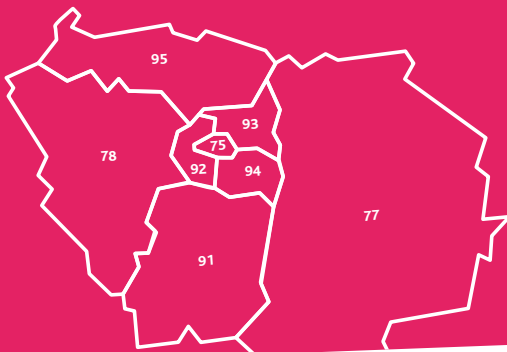
Il y a peu de services d'accompagnement à la vie sociale, scolaire et professionnelle à l'heure actuelle pour les autistes de plus de 20 ans. Aucun SESSAD de la région parisienne ne possède un service de suite, service « passerelle » entre le monde de l'adolescence et celui de l'adulte.

À ce jour un seul SAMSAH autisme existe dans la région parisienne et aucun SAVS. Pour accompagner en milieu ordinaire un jeune de plus de 20 ans (cursus scolaire, entreprise...), les familles s'adressent donc à des cabinets libéraux pratiquant « le job coaching », service payant et peu développé.

Il existe sur Paris deux ESAT spécifiques à l'accueil des adultes autistes.

FICHE D'IDENTITÉ DES SESSAD AUTISME ÎLE-DE-FRANCE

Chaque SESSAD a un projet de service spécifique, qu'il convient de consulter pour compléter ces informations.



SESSAD spécifiques à l'accueil de la personne autiste

75

SESSAD AUTISME SOLIDARITÉ (SAS)

122, rue de la Tombe Isoire - 75014 Paris
Tél. : 01 53 61 03 20

Email : direction.sessadsas@afg-autisme.com

- Capacité d'accueil : 40
- Âge du public accueilli : de 3 à 20 ans

SESSAD PAI

7, passage de Thionville - 75019 Paris
Tél. : 01 42 02 80 40

Email : direction.pai@afg-autisme.com

- Capacité d'accueil : 30 dont 5 pour les enfants non scolarisés
- Âge du public accueilli : de 3 à 16 ans

SESSAD AUTREPAR

97, rue Pelleport - 75020 Paris
Tél. : 01 43 61 48 43

E-mail direction.autrepar@afg-autisme.com

- Capacité d'accueil : 24
- Âge du public accueilli : de 3 à 20 ans

SESSAD Robert Doisneau

45, rue René Clair - 75018 Paris
Tél. : 01 53 09 83 00

E-mail : contact.crd-ime-sessad@fhsf.com

- Capacité d'accueil : 22
- Âge du public accueilli : de 3 à 20 ans

SESSAD Saint Michel

18, allée Joseph Recamier - 75015 Paris
Tél. : 01 58 45 30 01

- Capacité d'accueil : 30 places et 30 places en unité mobile
- Âge du public accueilli : de 0 à 20 ans

77

SESSAD Vercors

301, avenue du Pavillon Royal - 77176 Nandy
Tél. : 01 60 63 20 50

E-mail : sesameautisme.nandy@wanadoo.fr

- Âge du public accueilli : de 3 à 18 ans
- Capacité d'accueil : 25

SESSAD SACS

(SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
COMPORTEMENTAL SPÉCIALISÉ)

154, avenue Henri Barbusse -
77190 Dammarie-les-Lys
Tél. : 01 60 63 56 47

E-mail : secretariat@centreaba-paris.fr

- Âge du public accueilli : de 2 à 7 ans
- Capacité d'accueil : 8

SESSAD du Val d'Europe

32, boulevard Robert Thiboust - 77700 Serris
Tél. : 01 60 43 54 95

Contact : sessad.valdeurope@amisdelatelier.org

À noter que pour le département 77
c'est l'équipe de l'IME du Jeu de Paume,
6, rue du Jeu de Paume - 77200 Torcy
qui accompagne 67 enfants dans l'UE
de Serris (77700)



SESSAD des Grands Champs

34, avenue Joseph Bodin de Boismortier -
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 60 34 84 00

Contact :
ime.grandschamps@amisdelatelier.org

- Capacité d'accueil : 7
- Âge du public accueilli : de 0 à 20 ans

78

SESSAD Autisme en Yvelines

3, rue de Verdun - 78590 Noisy Le Roi
Tél. : 01 30 45 13 38

- Capacité d'accueil : 65
- Âge du public accueilli : de 2 à 16 ans

91

SESSAD Arlette Favé

11, avenue de Carlet - 91380 Chilly-Mazarin
Tél. : 01 69 79 31 60

E-mail : sessad.fave.pep91@wanadoo.fr

- Capacité d'accueil : 40
- Âge du public accueilli : de 2 à 20 ans

SESSAD Les Pitchounets

6, rue de la Cossonnerie -
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
Tél. : 01 69 25 37 79

E-mail :
contactsessadlespitchounets@gapas.org

- Capacité d'accueil : 12
- Âge du public accueilli : de 18 mois à 8 ans

Informations complémentaires : une partie de l'équipe de ce SESSAD est dédiée à l'UE ouverte sur Sainte Geneviève-des-Bois.

SESSAD La Chalouette

14, rue de la Roche Plate - 91150 Etampes
Tél. : 01 64 94 00 77

E-mail : sessad.la-chalouette@wanadoo.fr

92

SESSAD Les Premières Classes

4, rue Pierre Dupond - 92150 Suresnes

Tél. : 01 77 35 83 74

E-mail : direction.sessad1cl@afg-autisme.com

- Capacité d'accueil : 50
- Âge du public accueilli : de 2 à 20 ans

SESSAD Val d'Or

5, rue Gaston Rollin - 92210 Saint Cloud

Tél. : 01 49 11 51 10

E-mail : sessadvaldor@papstcloud.org

- Capacité d'accueil : 26
- Âge du public accueilli : de 2 à 20 ans

Spécificités : rattaché à l'IME Léonce Malécot de Saint Cloud, avec des passerelles possibles.

SESSAD du Val d'Or Nord 92

3, promenade de la Bonnette - 92230 Gennevilliers

Tél. : 01 46 85 24 50

- Capacité d'accueil : 50
- Âge du public accueilli : de 18 mois à 25 ans

SISS APPEDIA

2, rue Paul Gauguin - 92290 Chatenay-Malabry

Tél. : 01 46 30 39 04

E-mail : siss@appedia-autisme.fr

- Capacité d'accueil : 50 (répartis sur 10 UE maternelles, élémentaires et collèges)
- Âge du public accueilli : de 3 à 16 ans

SESSAD jusqu'en juillet 2010, il est devenu IME externalisé. Ce changement de statut s'est fait à la demande des deux tutelles : ARS et Éducation Nationale. Il nous a semblé intéressant de le laisser dans cet existant en Île-de-France.

SESSAD du Val d'or site Gennevilliers

3, promenade de la bonnette - 92230 Gennevilliers

Tél. : 01 46 02 51 98

- Capacité d'accueil : 50
- Âge du public accueilli : de 18 mois à 25 ans



SESSAD non spécifiques mais accueillant des enfants et adolescents autistes

93

SESSAD Envol

450, clos de la Courtine - 93160 Noisy-Le-Grand
Tél. : 01 58 84 29 53
Email : sessad.envol@orange.fr

- Capacité d'accueil : 45
- Âge du public accueilli : de 3 à 20 ans

SESSAD Association De Villepinte

87, boulevard Anatole France - 93200 Saint-Denis
Tél. : 01 58 34 05 30
E-Mail : soubiran-denisen.dir@adv.asso.fr

- Capacité d'accueil : 39
- Âge du public accueilli : de 2 à 20 ans

94

SESSAD Les Comètes

7, square des Griffons - 94000 Créteil
Tél. : 01 43 39 85 35
E-mail : a75.sessad@autisme75.org

- Capacité d'accueil : 25
- Âge du public accueilli : de 3 à 20 ans

Informations complémentaires : une partie de l'équipe de ce SESSAD est dédiée à l'UE ouverte sur Créteil pour 7 enfants.

95

SESSAD La Clé pour l'autisme

9, place du 8 mai 1945 - 95490 Vaureal
Tél. : 01.34.30.93.48

- Capacité d'accueil : 35
- Âge du public accueilli : de 0 à 20 ans

Une partie de l'équipe de ce SESSAD est dédiée à l'UE ouverte sur Éragny-sur-Oise.

SESSAD La Boussole Bleue

1, rue du Haut du Roy - 95400 Villiers-le-Bel
Tél. : 01 85 60 06 21
Contact : laboussolebleue@amisdelatelier.org
• Nombre de places : 32

77

SESSAD Clairefontaine

13, boulevard Chamblain - 77000 Melun
Tél. : 01 64 10 27 80
Email : sessad.clairefontaine@croixrouge.fr

- Capacité d'accueil : 30
- Âge du public accueilli : de 0 à 20 ans

SESSAD L'Éveil

24, rue du Colonel Picot - 77000 Melun
Tél. : 01 64 52 25 04

- Capacité d'accueil : 40
- Âge du public accueilli : de 0 à 20 ans.

SESSAD La Pépinière

70, rue de l'Industrie - 77176 Savigny-Le-Temple
Tél. : 01 64 89 39 20
Email : lhermant@adapei77.fr

- Capacité d'accueil : 19
- Âge du public accueilli : de 3 à 18 ans.

SESSAD Anne-Marie Javouhet

2, rue de la Corne - 77300 Fontainebleau
Tél. : 01 64 22 15 85
E-mail : sessad.amj@orange.fr

- Capacité d'accueil : 40
- Âge du public accueilli : de 0 à 20 ans

SESSAD La Gabrielle

6, rue de la Gabrielle
BP 15 - 77411 Claye-Souilly
Tél. : 01 60 27 68 68
Email : lagabrielle@mfp.fr

- Capacité d'accueil : 43
- Âge du public accueilli : de 3 à 20 ans



SESSAD ATESS

5, allée de la Lizière - 77420 Champs-Sur-Marne

Tél. : 01 60 20 04 38

Email : atess.champs@orange.fr

- Capacité d'accueil : 40
- Âge du public accueilli : de 3 à 13 ans

SESSAD ATESS

14, rue François Coppée - 77360 Vaires-sur-Marne

Tél. : 01 60 20 04 38

E-mail : atesss.secretariat@arisse-aso.fr

SESSAD de Provins (EPMS du Provinois)

Chemin des Grattons BP 208 -

77487 Provins Cedex

Tél. : 01 64 00 67 55

Email : contactepms@epms-provins.fr

- Capacité d'accueil : 20
- Âge du public accueilli : de 4 à 20 ans

SESSAD LA TOUR

7, place de l'Hôtel de Ville - 77510 Rebais

Tél. : 01 64 04 51 79

E-mail : ime-latour@apajh.asso.fr

- Capacité d'accueil : 50
- Âge du public accueilli : de 3 à 18 ans

SESSAD Fondation Hardy

23 bis, avenue du Général Leclerc -

77610 Fontenay-Tresigny

Tél. : 01 64 25 29 62

E-mail : accueil@epms-hardy.com

91

SESSAD Le Val d'Yerres

48, rue des Vallées - 91800 Brunoy

Tél. : 01 60 46 83 95

E-mail : direction@sessad.de.lyerres.fr

SESSAD Étréchy

Établissements et services - Essonne

8, rue du 11 novembre 1918 - 91580 Étréchy

Tél. : 01 60 80 67 90

- Âge du public accueilli : de 11 à 20 ans

92

SESSAD Les Avelines

1 ter, rue Jules Gautier - 92000 Nanterre

Tél. : 01 55 17 24 90

- Âge du public accueilli : de 3 à 18 ans

93

SESSAD APAJH Rosny

67, boulevard Alsace Lorraine -

93110 Rosny-sous-Bois

Tél. : 01 48 54 68 47

Email : sessad.rosny@orange.fr

- Capacité d'accueil : 60
- Âge du public accueilli : de 3 à 20 ans

SESSAD Les Moulins Géméaux

11, rue Pierre Brossolette - 93200 Saint-Denis

Tél. : 01 49 71 17 60

Email : ime@ville-saint-denis.fr

- Capacité d'accueil : 52
- Âge du public accueilli : de 6 à 20 ans

SESSAD de Sevran

8/10, rue Becquerel - 93270 Sevran

Tél. : 01 41 52 20 00

- Âge du public accueilli : de 3 à 20 ans

SESSAD DU CMMP APETIS

Galerie François Truffaut - 93300 Aubervilliers

Tél. : 01 48 11 27 50

E-mail : sessad.auber@orange.fr

- Capacité d'accueil : 66
- Âge du public accueilli : de 0 à 20 ans

94

SESSAD ARELIA

11, rue Beauregard

94190 Villeneuve-Saint-Georges

Tél. : 01-45-69-61-65

Email : sessad.arelia@arisse-asso.fr

- Capacité d'accueil : 30
- Âge du public accueilli : de 3 à 12 ans

95

SESSAD Condorcet

3, rue Henri-Dunant - 95100 Argenteuil
Tél. : 01 34 11 42 42
E-mail : condorcet.cmpp.ssesad.95@wanadoo.fr

- Capacité d'accueil : 30
- Âge du public accueilli : de 3 à 16 ans

SESSAD Le Colombier

85, boulevard d'Andilly -
95230 Soisy-sous-Montmorency
Tél. : 01 34 28 18 57
Email : sessad@colombier.asso.fr

- Capacité d'accueil : 60
- Âge du public accueilli : de 0 à 20 ans.

SESSAD Villiers-le-Bel

23, avenue du 8 mai 1945 - 95400 Villiers-le-Bel
Tél. : 01 39 90 20 08

SESSAD Pierre Mâle

7, Rond Point de la Victoire -
95400 Arnouville
Tél. : 01 39 87 63 06

SESSAD Garges

19, rue Jean-Baptiste Corot -
95140 Garges-lès-Gonesse
Tél. : 01 39 86 64 38
E-mail : sessadgarges.cergy@apajh95.fr

SESSAD Les Sources

339, rue Louis Savoie - 95120 Ermont
Tél. : 01 34 13 16 92

SESSAD Daniel Séguret

18, rue de la République - 95440 Écouen
Tél. : 01 34 38 39 79

- Âge du public accueilli : de 3 à 20 ans

SESSAD René Laborie

29, avenue de Paris - 95600 Eaubonne
Tél. : 01 34 16 35 93
E-mail : itep.sessad.laborie@lamayotte.fr



Autre service ambulatoire
pour adolescents
et adultes autistes

91

SEED

Service Expérimental d'Évaluation
et d'Accompagnement à Domicile

- Pour adolescents (à partir de 14 ans)
et adultes autistes

29, rue des rosières - 91240 Saint Michel-sur-Orge
Tél. : 01 60 15 30 65



Orientation possible
pour les adultes

94

SAMSAH

67, avenue Magellan - Pointe du Lac -
94000 Creteil

D'autres services, SAMSAH, SAVS existent dans la
région parisienne mais ne sont pas spécifiques à l'ac-
compagnement des personnes autistes. Un SAMSAH est
en cours de création dans le 78

75

ESAT Les Chapiteaux Turbulents

222, rue de Courcelles - 75017 Paris
Tél. : 01 42 27 47 31
E-mail : duban@turbulences.net

ESAT Les Colombages

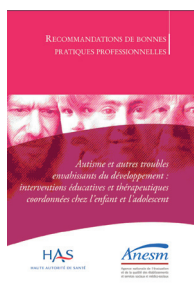
96, rue Didot Pavillon Leriche - 75014 Paris
Tél. : 01 44 16 87 87 / 01 43 47 20 24
E-mail :
direction.lescolombages@afg-autisme.com

LOIS, RÉFÉRENCES, PLANS...

- Rapport CHOSSY : « La situation des personnes autistes en France : besoins et perspectives » Jean-François CHOSSY, septembre 2003.

Lois, décrets, circulaires :

- Décret n° 56-284 du 9 mars 1956 complétant le décret n° 46-1834 du 20 août 1946 modifié fixant les conditions d'autorisation des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux.
- Décret n° 89798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV, 24 bis et 24 ter du décret du 9 mars 1956 modifié, avec circulaire d'application qui donne au SESSAD un statut qui lui faisait défaut.
- Circulaire avril 1995 : mise en place d'un réseau de prise en charge au travers de plans d'actions régionaux pour l'autisme et au moyen de financements spécifiques.
- Loi n° 96-1076 : La prise en charge de l'autisme. 11 déc. 1996. J.O. 12/12/96 : Loi visant à assurer une prise en charge adaptée à l'autisme.
- Circulaire DGAS/BRCF 5B n° 2001-198 du 27 avril 2001 relative au passage des SESSAD dans le système de tarification par dotation globale.
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico – sociale : connaissance du « nouveau » droit de l'usager.
- La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».
- Plan Autisme 2005-2006 « Un nouvel élan pour l'autisme » en février 2005 suivi de :
- La circulaire interministérielle n° DGAS/DGS/DHOS/3C/2005/124 du 8 mars 2005 « relative à la politique de la prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement ».
- Plan Autisme 2008-2010 « Construire une nouvelle étape de la politique des troubles envahissants du développement (TED) et en particulier de l'autisme » 16 mai 2008
- 3^e plan autisme (2013-2017)
- Stratégie nationale pour l'autisme au sein des Troubles du neuro-développement 2018-2022



Recommandations
des bonnes pratiques
HAS et ANESM

GLOSSAIRE

ABA : (Applied Behavior Analysis) : Analyse Appliquée du comportement

ARS : Agence Régionale de Santé

AES : Accompagnement éducatif et social (diplôme remplaçant celui des AMP et des AVS)

AVS-sco : Auxiliaire de vie scolaire

AVS-co : Auxiliaire de vie scolaire affectée à une classe

AVS-I : Auxiliaire de vie scolaire pour l'intégration individuelle

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CIM 10 : Classification

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CIM 10 : Classification Internationale des Maladies 10^e version

CLIS : Classe d'Aide à l'Intégration Scolaire (en primaire)

CMP : Centre Médico Psychologique

CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique

CRA : Centre de Ressources Autisme

CRAIF : Centre de Ressources Autisme Île-de-France

CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie

CRAMIF : Caisse Régionale d'Assurance Maladie Île-de-France

CVS : Conseil de Vie Sociale

DIPC : Document Individuel de Prise en Charge

DSM V : Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders 5^e version

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESF : (conseiller en) Éducation Sociale et Familiale

ESS : Équipe de Suivi de Scolarisation

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

IME : Institut Médico-Éducatif

IMPRO : Institut Médico-Professionnel

MAKATON : Programme d'Aide à la Communication et au langage, constitué d'un vocabulaire fonctionnel utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PECS : « Pyramid Educational Consultants » : Système de communication par échange d'images

PEI (Projet PEI, PI, PPI) : Projet Éducatif Individualisé, Projet individualisé, Projet Personnalisé d'intervention

PIA : Projet individualisé d'accompagnement

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

RESPI : Réunion d'Évaluation du suivi du projet individualisé

SAI : Service d'accompagnement individuel

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour adultes handicapés.

SAVS : Service d'Aide à la Vie Sociale

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

TEACCH (Treatment and Education of Autistic and related Communication handicapped CHildren) : Traitement et Scolarisation des Enfants Autistes ou atteints de Troubles de la Communication.

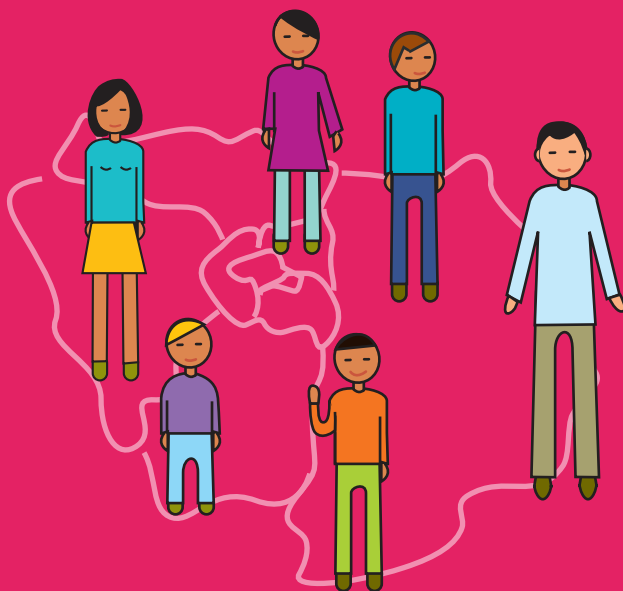
TED : Troubles Envahissants du Développement

UE : Unité d'enseignements

UEM : Unité d'enseignements maternelle

ULIS : Unités Localisées pour L'Inclusion Scolaire (ont remplacées les UPI)

UPI : Unité Pédagogique d'Intégration (classe dans les collèges). Les UPI ont été remplacées par les ULIS



Centre de Ressources Autisme
Île-de-France

6 cour Saint-Éloi - 75012 PARIS

Tél. : 01 49 28 54 20

Courriel : contact@craif.org

www.craif.org

Facebook : www.facebook.com/craif.org/

Twitter : twitter.com/craif_autisme

LinkedIn : www.linkedin.com/company/craif/

Tamis : www.tamis-autisme.org

Formation des aidants : www.aidants-craif.org